

---

## ÉTHIQUE ET HISTOIRE DES SCIENCES

JEAN-MARC DROUIN

En lisant la question « Sous quelle forme le développement des connaissances dans votre discipline professionnelle a-t-il modifié les possibilités de l'action humaine ? », on ne peut se défendre du sentiment que la formulation en est plus adaptée aux sciences de la nature qu'à des disciplines telles que la philosophie ou l'histoire des sciences. Pour cette dernière, qui se préoccupe souvent du développement passé des connaissances, répondre à la question revient à s'interroger sur le développement actuel des connaissances historiques concernant le développement passé des connaissances scientifiques. Malgré l'embarras qui naît de ce détour, il est toutefois possible d'apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord la philosophie et l'histoire des sciences sont confrontées aux problèmes déontologiques communs à toutes les activités de recherche. Ainsi, scrupuleusement citer ses sources ou ne pas céder aux conformismes ambiants sont des maximes qui relèvent de la déontologie et qui par là se rattachent indirectement à l'éthique.

Une réflexion éthique plus large peut naître autour de la fonction sociale des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances. Dans mon cas, en tant que professeur d'histoire et de philosophie des sciences dans un Muséum national d'Histoire Naturelle, j'ai pour métier à la fois de réfléchir sur des connaissances produites par d'autres et de participer à la diffusion de ces connaissances. Ainsi la question initiale se divise en plusieurs questions plus réduites qui appellent des réponses partielles.

La première question posée à une discipline professionnelle est celle de sa justification. En un sens, la curiosité intellectuelle est une justification suffisante et dont il faut défendre la légitimité. D'un autre côté, il n'est pas interdit de s'interroger sur la fonction d'une discipline dans une institution. Dans le cas de l'histoire et de la philosophie des sciences dans un muséum, la réponse repose sur les apports de l'épistémologie à la didactique et à la muséologie. Autrement dit, on est en droit de supposer que le *développement des connaissances* historiques et des réflexions épistémolo-

---

Muséum national d'Histoire Naturelle, Centre Alexandre Koyré, Paris. / drouin@mnhn.fr  
Dernière collaboration en *Ludus Vitalis*: "Ants and Bees. Between the French and the Darwinian Revolution," vol. XIV, num. 24, 2005, pp. 3-14.

giques sur la production des savoirs naturalistes, aide à mieux les présenter au public. On constate en effet qu'un détour par l'histoire — que ce soit celle des observations ou des collections, des pratiques expérimentales ou des constructions théoriques, des contextes sociaux ou des contenus conceptuels — est souvent utile pour le visiteur et toujours éclairante pour ceux qui conçoivent une activité de popularisation (exposition, conférence, spectacle, atelier).

Ensuite, la question que fait surgir cette réponse tient à l'image de la science que l'on tend à favoriser dans le public. Comment montrer le rôle des connaissances techniques ? Comment faire sentir au public que la science, à l'époque moderne et contemporaine est un creuset où se rencontrent et se mêlent des savoirs issus de différentes aires culturelles ? Comment le faire sans exagérer pour autant, par souci de compensation, les apports des acteurs jusqu'ici négligés ? Comment intégrer, par exemple ce, que nous apprend l'ethnobotanique sur les classifications populaires dans l'histoire des sciences naturelles ? Comment montrer les sources diverses des sciences de la nature sans manquer la spécificité de celles-ci par rapport aux autres sciences, mais aussi par rapport aux autres ensembles de discours et de pratiques sur la nature ? Autrement dit, comment développer une épistémologie pluraliste mais non relativiste ?

Enfin, dire que le développement des connaissances historiques aide à la réflexion philosophique sur les sciences de la nature amène un autre type de questions : celles qui touchent aux rapports entre l'éthique et les sciences de la nature. Dans le domaine médical la place prise par la bioéthique, et la création même de ce terme, témoignent de l'importance de ces rapports. Dans le domaine naturaliste, qui me concerne, la philosophie se trouve en présence d'au moins deux problématiques majeures : la nature comme source de normes et la nature comme source de valeurs. Dans le premier cas, il s'agit de voir ce que l'histoire de l'éthologie nous apprend quant aux limites du modèle animal, de se demander en fait jusqu'à quel point l'étude du comportement d'*Homo sapiens* peut-être éclairée par l'étude du comportement d'autres espèces. Dans le deuxième cas il s'agit, en relation avec les développements de l'écologie scientifique, de réfléchir aux fondements et aux enjeux des diverses philosophies de l'environnement, de voir par exemple à quelle idée de la nature elles se réfèrent, de distinguer préservation et conservation de la nature, ou encore d'analyser la notion de « développement durable » (expression utilisée en français pour rendre l'anglais « *sustainable development* ».)

Le livre de Dominique Lestel sur *Les origines animales de la culture* et celui de Catherine Larrère sur *Les philosophies de l'environnement*<sup>1</sup> offrent deux exemples de réflexion et de synthèse, l'un dans le domaine de l'éthologie, l'autre dans celui de l'environnement. Ne pouvant résumer ces deux livres ni recenser l'abondante littérature à laquelle ils donnent accès, je voudrais

simplement mettre en avant deux thèmes, dont le premier, les sociétés d'insectes, concerne l'étude du comportement et le second, la valeur du végétal, l'éthique environnementale.

Sans se substituer aux entomologistes qui étudient les insectes sociaux plusieurs historien(ne)s des sciences ont analysé les textes littéraires aussi bien que scientifiques sur le sujet. Il faut mentionner les travaux de John Clark, Sarah Jansen, Charlotte Sleigh, Abigaïl Lustig, Marion Thomas et Olivier Perru. Ils portent principalement sur le XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres auteurs, tels que Marc Ratcliff ou Frederick Prete ont traité de périodes plus anciennes. J'ai, moi-même publié deux articles sur Réaumur, et un sur la représentation des sociétés d'insectes sous la Révolution. J'ai présenté une étude qui portait sur la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au Max Planck Institute for History of Science au printemps 2001, puis au Mexique au colloque "The naturalized ethics: From Charles Darwin to Konrad Lorenz" (7-9 décembre, 2004), à Cancun <sup>2</sup>. A la lumière de ces travaux on perçoit comment l'étude de ces collectivités complexes que sont les sociétés d'insectes a donné lieu à un effet de miroir : cette étude fait intervenir de nombreuses notions désignées par des termes métaphoriques — tels que *reine, ouvrière, esclavage, élevage, culture* — et il est souvent difficile de distinguer les effets pervers de cette terminologie anthropomorphique des effets heuristiquement fécond de l'analogie entre deux faits sociaux. En d'autres termes, tout se passe comme si l'évolution avait inventé deux fois la vie en société à grand effectif et à forte complexité : chez certains groupes d'insectes et chez *Homo sapiens*, de sorte qu'on ne peut ni se priver de comparer les deux faits, ni tirer des normes de comportement des sociétés d'insectes à l'usage des sociétés humaines.

Quant à la place du végétal dans l'éthique de l'environnement, un désaccord entre Auguste Comte et John Stuart Mill est — quoi qu'il s'agisse d'auteurs du XIX<sup>e</sup>me siècle — éclairant sur les débats les plus récents. Les positions des deux philosophes sont résumées et analysées par Catherine Larrère <sup>3</sup>. En 1851, Auguste Comte dans le *Système de politique positive*, considère comme souhaitable que le règne végétal se réduise un jour aux plantes qui nous sont utiles <sup>4</sup>. Stuart Mill un peu moins de quinze ans plus tard, dans une étude sur le positivisme, rétorque qu'il n'y a pas la moindre mauvaise herbe dont on puisse assurer qu'elle ne se révélera pas avec l'avancement des connaissances, posséder quelque propriété essentielle pour l'humanité <sup>5</sup>. Or, une fois qu'une espèce a été éradiquée, il est impossible de la reconstituer. La position de Mill est sage et avisée. Cependant, son argumentation, pour convaincante qu'elle soit ne sort pas d'un anthropocentrisme, certes plus subtil et plus raisonné que celui de Comte, mais qui reste un anthropocentrisme. D'autres auteurs préfèrent donner une valeur intrinsèque aux éléments naturels : végétaux ou animaux

Il existe pourtant une différence importante entre le végétal et l'animal quant à la possibilité de leur reconnaître des droits. Le clivage passe d'ailleurs à l'intérieur du monde animal : la question des « droits de l'animal » ne se pose pas dans les mêmes termes pour les primates et pour les acariens. Pour certains auteurs, il suffit d'imposer à l'homme des devoirs envers les animaux. Pour d'autres auteurs, cette position est insuffisante et il faut, pour fonder ces devoirs, reconnaître des droits aux animaux. Dans ce cas, il faut admettre que ces droits ne peuvent pas être les mêmes pour des individus appartenant à des groupes taxinomiques très différents. La notion même d'individu n'a pas le même sens pour le chimpanzé et pour le corail. Dès lors la question n'est pas d'accorder les mêmes droits aux humains et aux animaux, mais d'inscrire les droits des humains, avec leur spécificité, dans une hiérarchie de droits accordés à différents êtres vivants. Parmi ces êtres vivants, figurent en grand nombre des végétaux. Il ne paraît pas envisageable, même par supposition de faire d'un arbre, d'une herbe ou d'une mousse un sujet de droit ; il faut nécessairement trouver une autre voie pour fonder des devoirs envers le végétal. La notion de patrimoine est la plus souvent utilisée : elle peut s'appliquer à une espèce comme à un paysage, elle permet de prendre en compte les usages tout en critiquant les appropriations ravageuses, elle rend pensable l'articulation entre biodiversité et diversité culturelle.

De même que l'essentiel est de reconnaître qu'il est *inhumain* de la part des humains de se donner *tous* les droits vis à vis des autres animaux, de même, il est nécessaire d'inclure dans le pacte social une clause qui permette au végétal de rester le bien commun et qui préserve ses usages multiples en affirmant sa valeur propre.

## NOTES

- 1 Dominique Lestel, *Les origines animales de la culture*, Paris, Flammarion, 2001 ; Catherine Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997.
- 2 Cette étude est parue dans *Ludus Vitalis* (vol. XIII, num. 24, 2005), sous le titre "Ants and Bees. Between the French and the Darwinian Revolution". On y trouve les références des travaux cités di-dessus.
- 3 Dans le catalogue de l'exposition *Nature vive*, présentée à Paris, au Muséum national d'histoire naturel (Paris, MNHN et Nathan, 2000, pp. 102-103).
- 4 Auguste Comte, *Système de politique positive*, Paris, Carillan-Goeury, 1851, tome I, p. 616 (référence communiquée par Julien Delord).
- 5 John Stuart Mill, *Auguste Comte and Positivism*, London, Trubner and Co, (1865) 1882, p. 180 ; 1<sup>ère</sup> édition 1865.